



# Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'État d'Infirmier

MÂJ le 26/03/2026

**N° de Fiche :** RNCP 39923 Certificateur :  
**Ministère chargé de la santé et de la prévention**  
**Date d'enregistrement de la certification :**  
**31/8/2009 (JORF du 7/8/2009)**

**Taux de présentation :**  
 Année 2024/2025 : 89%  
**Taux de certification :**  
 Année 2024/2025 : 94%

**Insertion professionnelle :**  
 Année 2025/2025 : 94%  
 (selon OREF)

## Organisation et coût de la formation

**Nombre d'étudiants :** 190 personnes par promotion

**Lieu :** Institut de Formation en Soins infirmiers  
 1 rue David Richard BP 426  
 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

### Durée de la formation :

3 ans soit 4620 heures :  
 - 1890 h d'enseignement et d'encadrement pédagogique  
 - 2310 h d'enseignement clinique  
 - 420 h de travail d'appropriation des connaissances en autonomie

**Horaires des cours :** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

### Coût de la formation (2026-2027) :

Frais de scolarité 24600 € pour 3 ans soit 8200 € par an +  
 Droits d'inscription : 178 € par an +  
 CVEC : 105 € par an (tarifs 2025)

### Dates prévisionnelles et déroulement de la formation :

Du 31 août 2026 au 6 juillet 2029

### Calendrier :

- Parcoursup : Voir calendrier national
- Sélection FPC :

Ouverture des inscriptions : **17/11/2025**

Clôture des inscriptions : **16/01/2026**

Affichage des résultats : **16/02/2026**

Rentrée : **31/08/2026 ou 07/09/2026**

### Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : [referenthandicapIFSI@chru-strasbourg.fr](mailto:referenthandicapIFSI@chru-strasbourg.fr)

## CONTACT ET INFORMATIONS

### Secrétariat de l'IFSI :

03.88.11.55.80

[IFSI@chru-strasbourg.fr](mailto:IFSI@chru-strasbourg.fr)

Site Internet : [formation.chru-strasbourg.fr/metier/infirmier-infirmiere](http://formation.chru-strasbourg.fr/metier/infirmier-infirmiere)

## OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'infirmier valant grade licence. Elle permet l'acquisition de compétences pour répondre aux évolutions des prises en soin des personnes à tous les âges de la vie y compris dans un contexte de prévention et de promotion de la santé, et ce dans le cadre d'une pluriprofessionnalité. Certification diplômante organisée en 6 semestres.

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportement. L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant développe des savoirs, des méthodes et des compétences spécifiques, génériques et psychosociales. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et construit son projet professionnel.

## PRÉREQUIS

- Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation.
- Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Il n'y a pas de condition de nationalité.
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, ils doivent justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

## CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

En référence aux référentiels d'activités et de compétences - Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier :

Le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des treize compétences du référentiel :

- 114 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 66 crédits européens pour la formation clinique.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée au cours de chaque semestre de manière continue.
- Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'évaluation par année de formation. La 2<sup>ème</sup> session se déroule, au terme de l'année concernée soit en juillet.

- Le référentiel de formation est construit par alternance, entre des temps de formation théorique réalisés à l'institut de formation et des temps de formation clinique dans des structures hospitalières ou extrahospitalières.
- L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base moyenne de 35 heures par semaine, dont 5 heures de temps d'appropriation des connaissances. Les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.
- La durée de présence en stage est calculée sur une base moyenne de 35 heures par semaine dont 5 heures de temps d'appropriation des connaissances. Les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.
- La présence aux travaux dirigés, travaux pratiques et en stage est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

Unités d'enseignement :

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent cinq domaines :

- Sciences infirmières et raisonnement clinique ;
- Pratiques infirmières, qualité et gestion des risques ;
- Prévention et promotion de la santé ;
- Communication, travail en équipe et leadership ;
- Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie.

Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 18 unités d'enseignement dont 3 unités d'enseignement libres pour permettre une progression pédagogique cohérente et une personnalisation du parcours de formation.

La formation est également proposée en apprentissage : [santestcfa.fr](http://santestcfa.fr)

## INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmiers et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

## INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des étudiants.
- Chaque étudiant est accompagné par un formateur référent pédagogique durant les 6 semestres de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur référent pédagogique.
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, des objectifs et du dossier de l'étudiant.

## SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Élargement pour les cours à présence obligatoire
- Évaluations normatives selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat
- Diplôme d'Etat d'infirmier délivré par l'Université de Strasbourg
- Équivalence possible du Diplôme d'état d'aide-soignant selon les conditions définies par la réglementation
- Évaluation de la formation par les apprenants

## COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe
- Madame KOHLBECKER Christine, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe